

LE PROGRAMME VOILET TERRITORIAL DU FEAMP



Le FEAMP est le Fonds Européen dédié aux Affaires Maritimes et à la Pêche. Le volet territorial du FEAMP est un programme européen qui vise à positionner les activités de pêche et d'aquaculture au cœur du projet de développement des territoires maritimes, dans une démarche de Développement Local porté par les Acteurs Locaux. Comme LEADER, le volet territorial du FEAMP permet la mise en réseau des acteurs, incite aux projets collectifs, pilotes ou innovants pour le territoire. Ce programme se concentre sur la filière halieutique (pêche, aquaculture, filières aval) et sur son lien avec les autres activités de la zone littorale.

EN CORNOUAILLE, LE VOILET TERRITORIAL DU FEAMP VISE À FAIRE DE LA CORNOUAILLE LE TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE DES ACTIVITÉS HALIEUTIQUES. LA STRATÉGIE COMPORTE 3 AXES STRATÉGIQUES DÉCLINÉS EN 6 FICHES ACTION :

Un environnement et des conditions favorables au développement des activités halieutiques

S'assurer de disposer d'espaces adaptés aux besoins de la filière, dans une approche concertée

Doter le territoire d'espaces de production et transformation des produits halieutiques, adaptés aux besoins des entreprises et acceptés par l'opinion publique

Améliorer les connaissances sur le milieu marin et encourager les bonnes pratiques

Agir localement pour améliorer et pérenniser la productivité du milieu marin : actions sur les sources terrestres de dégradation de la biodiversité marine et de la qualité des eaux, mesures exemplaires de gestion des pêcheries, sensibilisation du grand public...

Une valeur ajoutée renforcée tout au long de la filière

Favoriser les projets renforçant la valeur ajoutée et l'innovation au sein de la filière

Favoriser le développement de produits adaptés aux nouvelles attentes des clientèles, innovants, reproductibles sur le territoire : sécurité alimentaire, mode de

commercialisation, marketing... Afin de permettre aux professionnels d'améliorer leurs revenus.

Une stratégie de promotion des formations et des savoir-faire halieutiques

Promouvoir l'insertion et l'orientation vers les métiers halieutiques

Attirer davantage de jeunes vers les métiers halieutiques, et favoriser le recours à ces emplois dans les démarches locales d'insertion professionnelle.

Structurer la mise en tourisme de la filière en cohérence avec la destination touristique Quimper Cornouaille

Conforter et structurer l'offre grand public de découverte des filières halieutiques, la connecter aux réalités des métiers et aux connaissances des scientifiques

Encourager les coopérations entre territoires

Le programme incite à coopérer avec d'autres territoires DLAL FEAMP en France ou au sein de l'Union européenne. La coopération se traduit par l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et la réalisation d'une action commune

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche



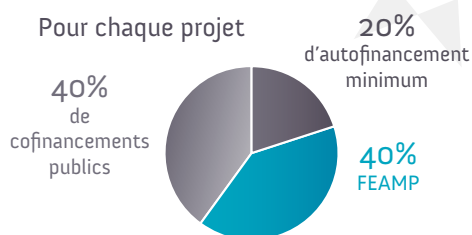
LES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE VOLET TERRITORIAL DU FEAMP

- Les démarches collectives, partenariales, la mise en réseau des acteurs, favorisant l'interconnaissance, le décloisonnement des pratiques et la mutualisation de moyens
- Le caractère innovant ou exemplaire des actions (méthode, contenu, partenariat, etc.)
- Dans le cadre d'une demande de subvention FEAMP sur des événements : les événements nouveaux (éventuellement sur une période de 3 ans) sont éligibles. Dans le cas d'événements récurrents, seule la dimension nouvelle (périmètre, contenu) est éligible au DLAL FEAMP



MODALITÉS DE FINANCEMENT

 **1,17M€** de FEAMP est alloué à la Cornouaille sur 2014-2020.



80% de financement public maximum (plafond non défini à ce stade).

Le FEAMP intervient toujours en contrepartie d'une aide publique, avec la répartition suivante : 50% de FEAMP ; 50 % d'autres aides publiques (Région, Département, Communautés de communes...)

Pour certains projets, les financements du volet territorial FEAMP peuvent être cumulés aux fonds régionaux du contrat de partenariat.

Un plafond de 50 000 € de DLAL FEAMP par projet a été fixé, bonnifié à 75 000 € en cas de projet de déroulement ou de portée a minima intercommunautaire.

EXEMPLES DE PROJETS



Mise en place de circuits de proximité en produits de la mer dans la restauration collective



Démarche de concertation en amont de nouveaux projets aquacoles, en lien avec les scientifiques



Ateliers marketing pour les entreprises de transformation des produits de pêche et d'aquaculture



Salon de promotion des métiers de la mer et du littoral



Étude de faisabilité pour une nouvelle valorisation des ressources marines vivantes



Formation au patrimoine culinaire des produits de la mer pour les professionnels du tourisme